

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon – Maire (Sauf point 3 – départ), M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, - adjoint.es, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (sauf point 6), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Richard Domsps, M. Antoine Madelin, M. Christophe Carlier et Mme Johana Greco - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Josselin Aubry représenté par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
Mme Elsa Solvignon représentée par M. Kaddour Métir
M. Frédéric Besnier représenté par Mme Marie Leclerc-Bruant
M. Benoît Legoèdeec représenté par Mme Annette Perthuis
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
M. Julien Baillergeau représenté par Mme Estelle Leyssenne
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps
Mme Jessie Claude représentée par M. Christophe Carlier
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Rachida Sadane

Étaient absent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire (point 3 – départ)
M. Mamadou Dramé
Mme Véronique Vela-Rodriguez (point 6)
Mme Muriel Ethève
M. Jean-Jacques Um
M. Cyril Gallon

Madame Cécilia Vala est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les élus.es, chers collègues,

Nous traversons une séquence très agitée qui demande de chacune et de chacun de nous, maîtrise de soi et sens des responsabilités.

Il y a quelques semaines, le 14 mai 2024, un fourgon pénitentiaire a été attaqué au péage d'Incarville, tuant deux agents pénitentiaires et en blessant trois autres. Je me suis rendue le lendemain matin au Centre Pénitentiaire de Fresnes pour un hommage organisé par les personnels et le Directeur, pour les deux agents tués et en solidarité aux blessés, aux familles affligées, et à l'ensemble des personnels pénitentiaires endeuillés. Je souligne combien toutes les personnes présentes étaient en état de choc, qu'elles soient agents de la pénitentiaire, de la police nationale, ou autres. »

Madame la Maire propose d'observer une minute de silence suite à l'attaque du fourgon pénitentiaire au péage d'Incarville le 14 mai 2024, à l'issue de laquelle elle fait la déclaration suivante :

« Les élections européennes se sont déroulées ici à Fresnes dans le calme et la sérénité. Nous sommes appelés à renouveler cet exercice les 30 juin et 7 juillet pour des élections législatives que la plupart d'entre nous n'imaginaient pas se tenir en ce début d'été. Je ne ferai aucun commentaire particulier sur l'opportunité de ce calendrier impromptu. Je souhaite seulement vous inviter, toutes et tous, à être présents et mobilisés pour la tenue de ce scrutin à deux tours dans nos bureaux de vote.

Nous devons, pour nos concitoyen.nes, être des modèles d'engagement concret de citoyenneté républicaine. Cela doit se manifester particulièrement ce jour-là.

Je vous remercie. ».

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Monsieur Carlier relève que le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 mentionne son absence concernant le vote des subventions versées à l'Association Amicale Sportive de Fresnes et à la Mission Locale (points 13 et 14), alors qu'il était bien présent lors de l'adoption de ces délibérations.

Madame la Maire répond que cela résulte d'une erreur.

Monsieur Domps demande si le procès-verbal de la séance du 8 février 2024 a été rectifié concernant la transcription de sa déclaration relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intervenue en juin 2018.

Madame la Maire répond que cela sera rectifié.

Monsieur Domps soutient que l'erreur de transcription de sa déclaration orale était intentionnelle car l'administration disposait de sa déclaration sous forme écrite. Il ajoute que la retranscription des interventions des conseillers municipaux doit être plus rigoureuse.

Madame la Maire répond que Monsieur Domps doit s'adresser à elle et non à l'administration. Elle ajoute que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal ne retranscrivent que les déclarations orales de manière synthétique pour en faciliter la compréhension, et qu'il peut y avoir des différences entre la réalité des propos tenus oralement et les déclarations soumises à l'écrit.

Monsieur Domps répond que ses déclarations effectuées oralement sont fidèles à celles qu'il transmet par écrit à l'administration. Il ajoute que la transmission préalable des déclarations par écrit est une pratique courante dans le monde du travail, qui a pour vertu de faciliter le travail de l'administration dans l'effort de retranscription.

Madame la Maire conteste les critiques faites à l'encontre de la qualité du travail mené par l'administration dans la transcription des séances du Conseil municipal. Elle ajoute que c'est un travail qui nécessite un effort soutenu et que l'administration retranscrit fidèlement les interventions orales des élu.es.

Monsieur Doms réaffirme que la rectification du procès-verbal démontre que la retranscription de son intervention n'a pas été fidèle. Il ajoute qu'il ne vise pas directement l'administration mais émet l'hypothèse que sa déclaration a pu être altérée au niveau de la municipalité.

Madame la Maire répond qu'il est invraisemblable qu'elle-même ou des élu.es s'occupent de modifier les déclarations de Monsieur Doms. Elle réitère que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont fidèles aux déclarations orales des élu.es.

Monsieur Madelin demande que la retranscription de son intervention intervenue lors du débat sur le budget primitif pour l'année 2024 puisse être corrigée.

Madame la Maire répond que cela sera fait.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2024.

2- Budget – Compte de gestion de l'exercice 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier note des points d'amélioration du compte de gestion de l'exercice 2023 par rapport à celui de l'exercice précédent. Tout d'abord, l'apurement du compte d'immobilisations et d'encours de l'exercice précédent à hauteur de 6 millions d'euros pour être transférés au compte d'actifs immobilisés.

Ensuite, il constate aussi une réduction d'environ 500 000 euros des créances impayées, probablement due à l'accélération de la chaîne de recouvrement forcée du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Orly dont dépend la Ville, ainsi qu'au complément de provision décidé au moment du vote du budget primitif pour l'année 2024. Il indique que cela permet d'obtenir en définitive un montant des créances impayées de 207 000 euros, ce qui représente 20% du produit des créances contentieuses qui s'élève à 950 000 euros.

Cependant, il relève que sur une période de 4 ans, le résultat courant de la section de fonctionnement du budget a diminué de 900 000 euros en passant de 4,3 millions à 3,4 millions d'euros, malgré le fait que les recettes annuelles courantes encaissées par la Ville en 2023 sont supérieures de 4 millions d'euros par rapport à 2020.

Il soutient que cela illustre la difficulté de la Ville à financer de manière pérenne ses dépenses courantes par ses recettes courantes. Il indique toutefois que si cette situation n'est pas propre à la Ville en raison du contexte économique actuel, elle demeure inquiétante au regard du fort appel à l'emprunt prévu dans le cadre du budget de l'exercice 2025 pour le financement de l'opération de rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, à l'unanimité, du compte de gestion de l'exercice 2023.

3- Budget – Compte administratif de l'exercice 2023 et affectation des résultats

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur.es,

Monsieur Carlier souhaite que les diapositives projetées en séance du Conseil municipal concernant le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif et le compte administratif, soient distribuées aux conseillers municipaux après les séances.

Il constate la baisse du taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement, passant de 95% en 2022 à 92% en 2023. Il indique que cette baisse se constate à la fois sur les charges de personnel ainsi que sur les charges à caractère général. Il relève qu'en dépit de cette baisse, concernant les charges de personnel, les dépenses d'électricité pour l'alimentation des bâtiments municipaux ainsi que celles de l'éclairage public, celles-ci ont fortement augmenté en passant de 770 000 euros en 2022 à 1 320 000 d'euros en 2023. À cet égard, il souhaite réitérer l'observation qui avait été faite concernant le compte administratif pour l'exercice 2022, au sujet de la baisse sensible du taux d'exécution des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, il constate que le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement a également baissé de trois points, passant de 61% en 2022 à 58% en 2023. Il reconnaît toutefois que la prévision budgétaire en matière de dépenses d'investissement est plus compliquée qu'en matière de dépenses de fonctionnement compte tenu notamment des contraintes réglementaires et opérationnelles liées aux marchés publics de travaux.

Il relève toutefois que la Ville a fait le choix de voter une autorisation de programme pour l'opération de rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux, ce qui devrait normalement concourir à la hausse du taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement pour l'année 2024 et les années à venir.

Enfin, il relève que les dépenses d'investissement en volume ont progressé de plus de 600 000 euros entre 2022 et 2023 pour atteindre environ 3,7 millions d'euros. Il indique que cela demeure insuffisant pour obtenir un effort d'investissement en euros par habitant qui soit comparable, à la fois, à la moyenne de la strate démographique des communes de 20 000 à 40 000 habitants et à la moyenne des communes alentours.

Aussi, il indique qu'il votera contre le compte administratif pour l'exercice 2023.

Monsieur Lecomte répond qu'en matière de dépenses d'investissement, la Ville a lancé beaucoup de projets tels que la rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux pour lequel la Ville a voté une autorisation de programme, la rénovation des vestiaires du stade Gaston Roussel qui représente un montant de 2,6 millions d'euros, et la rénovation du square de la Paix. Il indique à cet égard que l'ensemble de ces projets conduira à faire augmenter le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement de 2024 à 2026.

Concernant la baisse du taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement, il répond que cela est dû à une diminution du personnel au niveau de la régie, ce qui a nécessité le recours à un marché tout corps d'état en début d'année 2023 pour la réalisation de travaux de maçonnerie, de serrurerie et de plomberie. Il précise que ce marché a commencé à être exécuté pour la mise aux normes PMR du gymnase Périquoï.

Il indique que la Ville dépend des subventions de l'État pour mener ses projets d'investissement, or, il note qu'atteindre 80% de subventions pour les projets d'investissement est un objectif qui s'avère irréalisable, ce qui a pour effet de bloquer certains projets d'investissement menés par la Ville. Il ajoute que cette situation ne s'arrangera pas étant donné que l'État réduit ses subventions

Madame la Maire indique que si l'on prend en compte les restes à réaliser, le taux d'équipement de la Ville se trouve doublé en passant de 7,37 euros par habitant à 14,53 euros par habitant. Elle ajoute que ces restes à réaliser correspondent aux travaux qui avaient été engagés mais qui n'étaient pas encore soldés.

Elle revient sur le résultat en indiquant qu'il y avait également 500 000 euros inscrits pour les énergies et qui n'ont pas été consommés. Elle souligne à cet égard que la baisse des prix de l'énergie et les plans de sobriété énergétique ont contribué à une dépense moindre en matière d'énergie.

En application des dispositions de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire quitte la salle préalablement au vote.

En l'absence de Madame la Maire, il est procédé à la désignation du président de séance. Monsieur Philippe Lecomte est élu président de séance à l'unanimité et met aux voix.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **25 voix pour** – M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, – et **5 voix contre** – M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, pris acte du compte administratif pour l'exercice 2023.

Retour de Mme la Maire, qui reprend la présidence de la séance.

4- Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour l'année 2023 – Rapport sur les actions entreprises

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Monsieur Lecomte informe que la commune de Fresnes est classée 122^e sur 191 communes pour le Fonds de Solidarité des Communes de la région Île-de-France (FSRIF).

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, à **l'unanimité**, du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France.

5- Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Madame la Maire indique que le rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) illustre des exemples d'actions menées par la Ville en matière de cohésion sociale, bien qu'elle n'en finance qu'une infime partie.

Monsieur Lecomte informe que la commune de Fresnes est classée 445^e sur 694 communes pour la DSU.

Monsieur Doms note que le rapport sur l'utilisation de la DSU contient une vision très extensive de la politique de la Ville. Par ailleurs, il demande combien il y a de demandes de logements en attente.

Madame Frachon répond qu'il y a 3 800 demandes de logement actuellement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, pris acte de la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2023.

Madame Véronique Vela-Rodriguez sort de la salle.

6- Approbation de la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la Ville de Fresnes auprès du bailleur Valophis Habitat

Après avoir entendu l'exposé de Madame Paule Frachon, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention fixant les nouvelles modalités de gestion en flux du contingent de réservation de logements sociaux de la Ville de Fresnes auprès du bailleur Valophis Habitat.

Retour de Madame Véronique Vela-Rodriguez.

7- Désignation d'un.e référent.e déontologue de l'él.u.e local.e

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Doms demande si ce sont les élu.es qui saisissent directement le référent déontologue.

Madame la Maire confirme et précise que cette saisine intervient lorsque les élu.es rencontrent un problème lié à la déontologie et au statut de l'él.u.e.

Monsieur Madelin demande si l'ensemble des élu.es seront informé.es des modalités pratiques de saisine du référent déontologue.

Madame la Maire répond que cette information sera délivrée dès l'adoption et l'enregistrement de la délibération portant désignation de la référente déontologue auprès de l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la désignation commune d'un ou d'un.e référent.e déontologue de l'él.u.e local.e pour l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre et les communes de Cachan, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Morangis et Rungis pour une durée allant de sa désignation au 31 décembre 2025.

8- Ludothèque – Fixation des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Monsieur Carlier note les efforts de la municipalité pour proposer une augmentation des tarifs sur un rythme réduit de 2%, inférieur au niveau de l'inflation réelle constatée de 2,7%, mais estime que le maintien de tarifs stables aurait été préférable.

Madame Perthuis répond que l'augmentation des tarifs de la ludothèque est portée à 1 euro supplémentaire par an, faisant passer le tarif annuel à 36 euros.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la fixation des tarifs de la ludothèque à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Type	Montant
Cotisation par famille fresnoise ou résidant dans une des communes de l'EPT Grand Orly Seine et par année scolaire	36 €
Cotisation par famille non fresnoise ou ne résidant pas sur le territoire des communes de l'EPT Grand Orly Seine par année scolaire	65 €
Prêt pour chaque jeu	2,70 €
Carte de 10 prêts de jeux	27 €

9- Tarifs de participation des familles pour les activités extra et périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Johana Greco, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, la fixation des tarifs de participation des familles pour les activités extra et périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2024 définis comme suit :

Secteur	Activités		Coût forfaitaire de l'activité pour calcul simplifié du Tsi	Tpi du tarif min	Tpi du tarif max	Tarif min actuel	Tarif max actuel
Périscolaire	Accueil matin (7h30-8h30)	mensuel	28,22 €	10,80%	60,00%	3,05 €	16,93 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris (11h30 - 13h30)	journalier	11,22 €	10,80%	60,00%	1,21 €	6,73 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30 - 13h30)	journalier	7,82 €	10,80%	60,00%	0,84 €	4,69 €
Périscolaire	Accueil du soir après l'Etude (16h30-17h30) Tranche 1	mensuel	44,20 €	10,80%	60,00%	4,77 €	26,52 €
Périscolaire	Accueil du soir après l'Etude (17h30-19h) Tranche 2	mensuel	44,20 €	10,80%	60,00%	4,77 €	26,52 €
Extrascolaire	ALSH Journée Entière avec repas	journalier	33,83 €	10,80%	60,00%	3,65 €	20,30 €
Extrascolaire	ALSH du Mercredi avec repas PAI	journalier	30,43 €	10,80%	60,00%	3,29 €	18,26 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée avec repas	Demi-journée	19,55 €	10,80%	60,00%	2,11 €	11,73 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 Journée PAI	Demi-journée	16,15 €	10,80%	60,00%	1,74 €	9,69 €

10- Cours municipaux pour adultes – Participation à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala,

Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la fixation des tarifs de participation des auditeurs aux cours municipaux pour adultes à compter du 1^{er} septembre 2024 définis comme suit :

Cours	Participation annuelle
Cours d'alphabétisation et de français	Gratuit
Cours de langue étrangère pour auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12	189 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12, inscription supplémentaire	95 €
Cours de langue étrangère pour les étudiants	95 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12	377 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12, inscription supplémentaire	189 €

11- Tarifs de location de salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Emilie Legros, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la fixation des nouveaux tarifs des locations de salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2024 définis comme suit :

Pour les personnes morales de droit privé, sauf associations fresnoises à but non lucratif :

. Salles de réunion du centre d'animation Henri Thellier	141 €
. Salle polyvalente de la maison de quartier Aimé Césaire	222 €
. Salle polyvalente de l'école d'art(s)	570 €
. Salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	222 €
.Grange dimière de la ferme de Cottinville –Usager fresnois.....	471 €
.Grange dimière - Usagers non fresnois	650 €

Pour les particuliers fresnois à l'occasion de fêtes à caractère familial :

. Salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	309 €
. Salle polyvalente de la maison de quartier Aimé Césaire	309 €
. Salle polyvalente de l'école d'art(s)	354 €

12- Approbation des nouveaux tarifs de la Grange dimière – Théâtre de Fresnes à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Monsieur Domsps conteste la présentation qui est faite des augmentations tarifaires qu'il juge quelque peu trompeuse. Il note qu'en passant d'un tarif de 5 euros à 5,50 euros, cela représente en réalité une augmentation de 10%, de même qu'en passant d'un tarif de 7 euros à 7,50 euros cela représente une augmentation de 7%. Il indique qu'il votera contre.

Madame la Maire répond qu'il est précisé dans les documents transmis que l'augmentation de certains tarifs est indépendante de l'inflation.

Madame Perthuis ajoute que les tarifs indiqués sont présentés à l'arrondi.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **2 voix contre** – M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude

(représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la fixation des nouveaux droits d'entrée au théâtre de la Grange Dîmière – Théâtre de Fresnes à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Spectacles de catégorie A :

Il s'agit des spectacles donnés par des artistes jouissant de notoriété ou d'un public déjà acquis localement, à l'exception des spectacles jeune public, des soirées cabaret et des festivals.

- tarif plein	19,50 €
- tarif réduit	15,50 €
- demi-tarif.....	10,00 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans	8,00 €

Spectacles de catégorie B :

Il s'agit de tous les autres spectacles à l'exception des spectacles jeune public, des soirées cabaret, des festivals et des spectacles de catégorie A.

- tarif plein	15,50 €
- tarif réduit	10,00 €
- demi-tarif.....	8,00 €
- tarif réservé aux jeunes de moins de 13 ans	8,00 €

Spectacles pour le jeune public :

- tarif unique	7,50 €
----------------------	--------

Soirée Cabaret :

- tarif unique	10,00 €
----------------------	---------

Soirée du « Cottin » :

- tarif unique, comprenant inscription et apéritif	5,00 €
--	--------

Représentations scolaires :

- tarif réservé aux jeunes pour les spectacles dans le cadre scolaire (comprenant une invitation remise aux enfants fresnois pour revenir à la représentation Tout-Public du spectacle scolaire vu, accompagnés de leurs parents).....	4,00 €
- tarif pour les retours (accompagnants) d'invitation scolaire.....	5,00 €

Elèves assistant dans le cadre scolaire à une représentation ouverte au public :

- tarif unique	5,00 €
----------------------	--------

Festivals / Partenariats :

Les spectacles faisant partie de festivals sont proposés aux tarifs définis par les festivals
(Ex : circuit-court, Festi'val de Marne, Théâtrales Charles Dullin)

La gratuité :

Des spectacles et des ateliers à titre gratuit pourront être proposés dans le cadre de petites formes hors-les-murs, ou de la carte blanche à la Grange Dîmière ou lors d'événements ponctuant la programmation et relevant d'un caractère d'intérêt général.

Les pass :

- Pass nominatif de 5 billets

Ce pass est nominatif, et comprend 5 billets à utiliser au cours d'une même saison (hors festival, aucune limite d'achat sur les spectacles en tarif A, aucune limite d'achat sur les spectacles en tarif B)

- tarif plein	60,00 €
- tarif réduit	40,00 €
- demi-tarif	30,00 €

- Pass non nominatif de 10 billets

Ce pass est non-nominatif et comprend 10 billets à utiliser au cours d'une même saison (hors festival, 4 places maximum sur les spectacles en tarif A, 2 places maximum par représentation en tarif A, aucune limite d'achat sur les spectacles en tarif B)

- tarif unique	85,00 €
----------------------	---------

- Pass famille
Ceci est un pass famille non-nominatif et comprend 6 billets à utiliser au cours d'une même saison, sur les spectacles Jeune Public et spectacles étiquetés « famille » (hors festival).
- tarif unique 33,00 €

Tarif des ateliers artistiques :

- tarif selon l'atelier4,50 € à 6,00€

Les dispositions relatives au tarif réduit s'appliquent :

- aux retraités ;
- aux chômeurs ;
- aux étudiants ;
- aux mineurs à partir de 13 ans ;
- aux groupes de dix personnes et plus ;
- aux abonnées navigo ;
- au personnel de la ville lors de places disponibles 3 jours avant la représentation

Les dispositions relatives au demi-tarif s'appliquent :

- au public ressortissant aux tranches 1 à 4 du barème de classement des familles
- aux groupes provenant de nos relais œuvrant dans le domaine du champ social et socioculturel
- un tarif réduit de 5,50 € est mis en place pour le tarif unique, à destination de nos relais œuvrant dans le domaine du champ social et socioculturel

Les exonérations s'appliquent :

- au public défavorisé bénéficiant du dispositif « culture du cœur »
- au public jeune bénéficiant du dispositif « pass culture »
- aux groupes d'enfants des centres de loisirs de Fresnes
- au public participant aux jeux concours pouvant être organisés et proposant des promotions « une place achetée, une place offerte » dans la limite de 10 places offertes, et proposées dans un délai de 5 jours avant la représentation lors de places disponibles.

13- Ecole d'art(s) – Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **2 voix contre** – M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la fixation des tarifs de l'Ecole d'arts définis comme suit :

- Elèves résidant à Fresnes :

Secteur	Activités		Coût forfaitaire de l'activité pour calcul simplifié du Tsi	Tpi du tarif min	Tpi du tarif max	Tarif min réforme	Tarif max réforme
école d'art	atelier - de 18 ans	annuel	255,00 €	10,80%	60,00%	27,54 €	153,00 €
école d'art	atelier + de 18 ans	annuel	441,66 €	10,80%	60,00%	47,70 €	268,83 €

- Elèves ne résidant pas à Fresnes :
 - o Elèves non Fresnois : 669,20 €
 - o Elèves ayant une activité salariée à Fresnes : 260,35 €
 - o Elèves de moins de 18 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans inclus : 298,55 €

- Participations horaires des élèves pour le suivi d'un stage :

Elèves de moins de 18 ans résidant sur Fresnes	2,90 €
Elèves de moins de 18 ans ne résidant pas sur Fresnes	4,05 €
Elèves de plus de 18 ans résidant sur Fresnes	4,05 €
Elèves de plus de 18 ans ne résidant pas sur Fresnes	5,10 €

14- Passeports jeunes – Refonte tarifaire

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la fixation des tarifs des passeport jeunes selon le taux de participation des familles à compter du 1^{er} septembre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

Secteur	Activités	Coût forfaitaire	TPI mini	TPI maxi	Tarif mini	Tarif maxi
Sport et culture	Pass découverte 5 jours	55,91 €	10,80 %	60 %	6,04 €	33,55 €
Sport et culture	Pass découverte 4 jours	44,73 €	10,80 %	60 %	4,83 €	26,84 €
Sport et culture	Pass évasion 5 jours	105,37 €	10,80 %	60 %	11,38 €	63,22 €
Sport et culture	Pass évasion 4 jours	84,30 €	10,80 %	60 %	9,10 €	50,58 €

15- Ecole multisports et éveil sportif – Refonte tarifaire

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Domsps demande si la recette de 12 358 euros rapportée par l'école multisports est antérieure à la réforme sur la pratique sportive, et si une évaluation des recettes a été effectuée après cette réforme.

Madame la Maire répond qu'une évaluation des recettes a été réalisée après cette réforme et qu'elle conclut à des résultats semblables. Elle ajoute toutefois que ces résultats ne sont pas définitifs car la Ville ne dispose pas encore du nombre total d'inscriptions à l'école multisports. Elle ajoute espérer que la baisse du tarif de 80 euros à 20 euros pour les familles les plus défavorisées financièrement pourrait entraîner une augmentation des inscriptions.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Richard Domsps et

M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé le montant de la participation annuelle des familles à l'Ecole multisports et éveil sportif à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Secteur	Activités	Coût forfaitaire de l'activité	TPI mini	TPI maxi	Tarif mini	Tarif maxi
Sport	Ecole multisports et de l'éveil	185,19 €	10,80%	60%	20 €	111,11 €

16- Approbation des nouveaux tarifs d'utilisation des tennis municipaux à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Doms demande la raison pour laquelle les tarifs des courts de tennis n'ont pas été adaptés au Taux de Participation Individualisé (TPI).

Madame la Maire répond que cela représente un travail important et que le passage de certains tarifs au TPI sera étudié.

Monsieur Carlier remarque qu'il n'est pas établi de distinction tarifaire entre les résidents et les non-résidents.

Il ajoute que cette question avait été discutée en commission. Il indique qu'il avait suggéré, que pour certaines prestations, et en particulier pendant la période estivale, les tarifs, soient facturés à hauteur du prix coûtant pour les enfants qui ne résident pas dans la commune ou bien hors du Territoire en cas d'accord de réciprocité avec d'autres communes, l'objectif étant d'inciter les enfants qui résident hors de la commune à s'orienter davantage vers les activités proposées dans leurs communes de résidence, et ainsi d'alléger la prise en charge du coût de ces activités par la Ville.

Madame la Maire répond que la Ville a des accords de réciprocité avec d'autres communes du Territoire concernant les frais de scolarité et la restauration scolaire. Elle ajoute que peu d'enfants résidant en dehors de Fresnes sont inscrits en centre de loisirs.

Elle souligne par ailleurs qu'il n'y a pas de réels enjeux qui justifieraient une tarification différenciée pour les courts de tennis. Elle ajoute que les tarifs différenciés sont pratiqués pour les services et activités en tension comme la location des salles municipales, ce qui n'est pas le cas pour les tennis municipaux.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco, – **et 5 abstentions** – M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès (représenté) M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la fixation des nouveaux tarifs d'utilisation des tennis municipaux à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Tarif horaire pour un court	9,00 €
Tarif horaire pour un court (étudiants de moins de 25 ans)	5,50 €
Carte de 5 locations de courts	42,00 €
Carte jeune de 5 locations de courts (25 ans max)	23,00 €
Abonnement annuel individuel	77,50 €
Abonnement annuel individuel (étudiants de moins de 25 ans)	38,50 €

17- Approbation des tarifs d'occupation de l'ensemble des gymnases et des stades de la Commune à compter du 1^{er} septembre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier – **et 2 abstentions** – M. Richard Doms et M. Philippe Vafiadès (représenté), approuvé la fixation du tarif des locations de l'ensemble des gymnases et stades communaux pour les manifestations exceptionnelles pour les personnes morales uniquement, comme suit :

- 566 euros par jour d'occupation ;
- 255 euros pour le dépôt de garantie.

18- Classes de découverte – Modification des modalités de paiement

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la fixation des tarifs des classes découvertes à compter du 1^{er} juin 2023 comme suit :

Secteur	Activités	Base du calcul	TPI du tarif min	TPI du tarif max
Périscolaire	Classe de découverte	Cout du séjour	10.80%	60.00%

19- Approbation des tarifs de participation des enseignant.es pour la restauration scolaire

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la fixation des tarifs de la restauration scolaire pour les enseignant.es à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Enseignant n'assurant pas la pause méridienne	Indice inférieur à 539	4,20 €
	Indice supérieur ou égal à 539	5,50 €

20- Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention de mise à disposition des établissements nautiques de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin regrette que le projet de délibération ne mentionne pas le nouveau nom de la piscine de Fresnes.

Madame la Maire répond que la Ville veillera à mentionner la piscine sous sa nouvelle dénomination.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, habilité Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer la convention à venir de mise à disposition des établissements nautiques de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour l'année scolaire 2024/2025 sous réserve que les conditions substantielles demeurent inchangées.

21- Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour l'année 2024/2025

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Madame la Maire indique que les classes de CP jusqu'au CM2 bénéficieront de l'intervention à temps plein de quatre intervenants sportifs. Elle ajoute qu'ils interviendront également auprès des enfants porteurs de handicap dans les écoles maternelles.

Madame Sadane précise que la Ville est remerciée à chaque conseil d'école pour la mise en place de ce dispositif.

Madame Leclerc-Bruant ajoute que les enfants scolarisés dans les écoles fresnoises apprécient beaucoup ce dispositif car ils ont pu développer des liens avec les intervenants.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, habilité Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer la convention à venir de mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure pour l'année scolaire pour l'année scolaire 2024/2025 sous réserve que les conditions substantielles demeurent inchangées.

22- Approbation de la cession d'un véhicule

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cécilia Vala, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la cession de la balayeuse CITY CAT 5000 portant le n° de série 2013057 et le n° de châssis TEB50CC50D8104903 selon les conditions suivantes :

Marque et genre	Acquéreur	Prix de vente
Balayeuse CITY CAT 5000 n° de série : 2013057 n° de châssis : TEB50CC50D8104	BUCHER MUNICIPAL SAS	8 300 €

23- Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention partenariale 2024/2025 avec l'Education nationale et le Conseil départemental portant sur un dispositif d'accueil des élèves exclu.es temporairement de l'établissement scolaire (SESAME)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Madelin se félicite de ce partenariat autour du dispositif SESAME entre la Ville de Fresnes, le Conseil départemental et l'Education nationale. Il ajoute que ce dispositif a du sens en proposant des activités aux élèves exclu.es, plutôt que de les laisser chez-eux. Il indique que ce dispositif, sans doute perfectible, existe à défaut d'une solution permettant de résoudre rapidement les problématiques liées aux élèves exclu.es, mais qu'il s'agit d'une pierre à l'édifice en faisant en sorte que la sanction soit porteuse de sens pour les élèves.

Monsieur Doms demande si, depuis son adoption, des évaluations avec des éléments de mesure ont été réalisées afin de déterminer s'il donne satisfaction ou s'il doit évoluer.

Madame la Maire répond que ce dispositif est mis en œuvre depuis 2014 et que les résultats sont positifs car peu de récidives ont été constatées. Elle ajoute qu'il permet d'observer que les classes de 6^e et de 5^e sont les plus concernées par les exclusions. Elle souligne toutefois que pour l'année scolaire 2023 / 2024, les exclusions étaient réparties entre les classes de l'enseignement secondaire.

Elle soutient qu'il s'agit d'un dispositif efficace car il fait prendre conscience aux enfants des fautes qu'ils ont commises. Elle indique que les élèves concernés sont assidus et font l'objet d'un suivi particulier et qu'ils ne sont pas mélangés avec les autres y compris pour les repas.

Madame Sadane ajoute que 47 élèves ont participé au dispositif pour l'année scolaire 2022 / 2023, et qu'un effectif de 70 élèves est prévu pour l'année scolaire 2023 / 2024. Elle précise que ces derniers chiffres ne traduisent pas une augmentation des exclusions, mais seulement le fait que les principaux des collèges se saisissent davantage de ce dispositif.

Monsieur Doms demande si la totalité des élèves exclus participent au dispositif.

Madame la Maire répond que le dispositif n'accueille pas la totalité des élèves exclus car certaines familles ne souhaitent pas y participer. Elle ajoute néanmoins que 90% des élèves exclus sont pris en charge dans ce cadre.

Monsieur Madelin revient sur la répartition des élèves exclu.es par âges et par classes, en indiquant que ce dispositif ne concerne que les élèves exclu.es temporairement de leur établissement, ce qui explique pourquoi la plupart des élèves qui y participent sont issus des classes de 6^e et 5^e car les conseils d'administration des collèges privilégient l'exclusion définitive pour les élèves des classes supérieures.

Madame la Maire indique qu'il ressort du bilan global dressé par les conseils d'administration des collèges, que le faible nombre d'élèves de 3^e qui participent au dispositif est dû au fait que leur exclusion est beaucoup moins envisagée par les conseils d'administration en raison notamment de l'échéance du brevet des collèges.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL a, à l'unanimité**, habilité Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer les conventions à venir entre le collège Charcot, le collège Saint Exupéry, le collège Fromond, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et la ville de Fresnes relative à la mise en place du dispositif d'accueil des élèves exclu.es temporairement de l'établissement scolaire (SESAME) pour les années 2024/2025.

24- Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention partenariale 2024/2025 avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise en œuvre du dispositif d'accueil des élèves exclu.es temporairement de l'établissement scolaire (SESAME)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL a, à l'unanimité**, habilité Madame la Maire pour signer la convention partenariale 2024/2025 avec la Ligue de l'Enseignement pour la mise en œuvre du dispositif d'accueil des élèves exclu.es temporairement de l'établissement scolaire (SESAME).

25- Demande de subvention pour des travaux de rénovation fonctionnelle et thermique des vestiaires du stade Gaston Roussel au titre du Fonds d'investissement de la Métropole du Grand Paris

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier note que les dates limites pour le dépôt des dossiers de demande de subvention pour l'année 2024 dans le cadre du fonds vert sont closes depuis mars-avril 2024, et qu'ainsi, la Ville ne pourra déposer sa demande qu'au titre de l'année 2025. Il ajoute qu'il n'est pas certain que le fonds vert sera reconduit et que le cas échéant, ses crédits sont fléchés sur les communes de province.

Monsieur Lecomte répond que les travaux de rénovation des vestiaires du stade Gaston Roussel sont prévus pour 2025.

Madame la Maire ajoute que la Préfète du Département a incité la municipalité à faire une demande de subvention au titre du fonds vert.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL a, à l'unanimité**, autorisé Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à solliciter le concours financier à hauteur de 18,8 % de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement de la Métropole du Grand Paris (FIM).

26- Modification de la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France pour une opération menée en délégation de service public et de la convention afférente de reversement de subvention au délégataire du service public du réseau de chaleur par géothermie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Carlier demande si l'augmentation à 600 000 euros de l'assiette prévisionnelle du coût du projet est liée à une sujétion technique qui n'aurait pas été détectée au moment de l'examen du projet par le Conseil municipal, ou bien s'il s'agit seulement d'une réactualisation du coût prévisionnel liée par exemple à l'inflation.

Monsieur Oberhauser répond que les conditions financières du projet avaient été fixées dans le cadre du troisième avenant et que l'augmentation de l'assiette prévisionnelle du coût du projet est liée à l'intégration de nouveaux prospects à raccorder, ce qui vient augmenter les coûts de travaux. Il souligne à cet égard que plusieurs résidences ont demandé à être raccordées.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la demande de subvention du Conseil régional d'Île-de-France, ainsi que la convention de reversement des subventions perçues par la Région pour mise en place d'un doublet géothermique et extension du réseau de chaleur de Fresnes.

27- Plan d'action égalité professionnelle 2024-2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leysenne, rapporteure,

Monsieur Madelin indique que la crise sanitaire du Covid-19 a certes pu ralentir la mise en place du précédent plan d'action égalité professionnelle en 2020 et 2021, mais que ce dernier aurait pu être mise en place à partir de 2022.

Monsieur Madelin relève qu'il est fait mention du fait que les femmes sont majoritaires dans la catégorie C, alors qu'elles le sont également en catégories A et B, et dans des proportions plus fortes. Il souhaite qu'on ne puisse pas croire que, dans la fonction publique territoriale, les femmes n'ont pas la possibilité d'évoluer.

Par ailleurs, il ajoute qu'aborder le thème de la précarité menstruelle dans le plan d'action égalité professionnelle est pertinent et que l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les collèges par le Département peut stimuler davantage l'action publique en ce sens.

Enfin, il conteste la pertinence de fixer comme objectif la diminution du temps de travail et qu'il convient de respecter le libre choix de chacun.

Sur les conséquences de la crise sanitaire, Madame Leysenne répond qu'il y a eu cinq vagues de Covid-19, ce qui a nécessairement retardé l'application du précédent plan d'action égalité professionnelle avec la généralisation du télétravail, les arrêts maladie et la crise économique. Elle ajoute qu'il s'agit seulement d'un élément de contexte.

Elle revient sur la proportion importante de femmes en catégorie C de la fonction publique, en indiquant que cette mention trouve sa pertinence en ce que le plan d'action égalité professionnelle vise en priorité les femmes les moins rémunérées.

Enfin, elle répond que l'allongement de la durée du travail n'est pas nécessairement un choix des agents en raison des conditions de vie précaires que certains d'entre eux subissent. Elle ajoute que le plan d'action égalité professionnelle n'a pas pour objet de dissuader les femmes de travailler car le travail est émancipateur dès lors qu'il n'est pas contraint et rémunéré à sa juste valeur.

Madame la Maire ajoute que lorsque la municipalité a travaillé en 2019 et en 2020 sur le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), il a été constaté que les femmes évoluant dans la catégorie C de la fonction publique, et notamment dans le service Ressources, Hygiène et Propreté, avaient les rémunérations les plus basses. Elle indique à cet égard que les primes de ces agents ont été augmentées.

Elle ajoute également que le passage des femmes de la catégorie C aux catégories supérieures de la fonction publique n'est pas aussi aisé en pratique et qu'une grande partie des femmes qui sont en catégorie B et A le sont depuis leur entrée dans la fonction publique. Elle souligne par ailleurs que les promotions internes donnent rarement lieu à des passages de la catégorie C à la catégorie B, la seule autre solution pour évoluer étant de réussir le concours.

Monsieur Doms demande si le passage de la catégorie C à la catégorie B de la fonction publique est plus facile pour les hommes que pour les femmes.

Madame la Maire répond que ce n'est pas plus facile pour les hommes, mais que cela dépend des métiers. Ainsi, par exemple, les candidats au grade de technicien ne sont quasiment que des hommes.

Monsieur Métir ajoute que le passage de la catégorie C à la catégorie B impliquerait dans bien des cas de changer de filière, et évoque à ce titre les agents d'entretien, parmi lesquels les femmes sont majoritaires.

Madame la Maire ajoute que le passage de la catégorie C à la catégorie B de la fonction publique nécessite de réaliser plusieurs formations.

À cet égard, elle indique que la Ville a créé une école interne de formation et sollicité l'intervention de professeurs pour des cours de remise à niveau afin d'aider ses agents à se former pour les concours de la fonction publique. Elle souligne toutefois que la réalisation de ces formations dépend avant tout de la volonté des agents.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le plan d'actions égalité professionnelle 2024-2026.

28- Personnel communal – Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents de catégories C et B à temps complet

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Domps demande si les agents municipaux contractuels bénéficient d'un même niveau de rémunération que les agents municipaux titulaires, indemnités comprises.

Madame la Maire répond qu'ils bénéficient des mêmes grilles de rémunération et du même régime indemnitaire.

Monsieur Domps demande si les agents municipaux contractuels et les agents municipaux titulaires sont rémunérés pareillement lorsqu'ils ont un niveau d'ancienneté égal.

Madame la Maire répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la création à compter du 1er juillet 2024 :

- D'un emploi permanent de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein du département des services techniques, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur ;
- D'un emploi permanent de catégorie B pour assurer les fonctions d'assistant de prévention au sein du département des ressources, qui pourrait être pourvu par un.e agent.e contractuel.le conformément aux textes en vigueur.

29- Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes comme suit :

Désignation des grades et emplois	Nombre de postes actuels	Création de postes proposée	Suppression de postes proposée	Nouveau nombre de postes
<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>				
<u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u>				
- Rédacteur territorial	20	2	/	22
<u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u>				
- Adjoint administratif	30	/	1	29

- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	19	/	2	17
-Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	33	1	/	34
<u>FILIÈRE ANIMATION</u>				
<u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>				
- Animateur territorial	6	2	/	8
<u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation</u>				
- Adjoint territorial d'animation	67	/	2	65

30- Société des grands projets – Désignation d'un.e représentant.e suppléant.e

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Doms demande la raison pour laquelle la Société du Grand Paris (SGP) a changé sa dénomination pour devenir la Société des Grands Projets (SGP).

Monsieur Oberhauser répond que la Société du Grand Paris devait à l'origine être supprimée mais qu'en raison de la qualité de ses interventions qui a été soulignée par des élus, le gouvernement a finalement décidé de transformer cet établissement public pour la réalisation de grandes opérations.

Madame la Maire ajoute que cet établissement public conserve ses initiales « SGP ».

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 26 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco, – **et 5 abstentions** – M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès (représenté) M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la désignation de Madame Marie Chavanon en qualité de représentante suppléante au sein du Comité stratégique de la Société des Grands Projets.

31- Modification de la délibération n° 2020-7 du 10 juillet 2020 portant délégations données à Madame la Maire pour l'exercice de certaines compétences du Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **par 28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier (représenté), M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau

(représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Christophe Carlier, approuvé la modification du point 26 de la délibération n° 2020-7 du 10 juillet 2024, désormais rédigé de la manière suivante :

« 26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions sans limitation de montant ; ».

32- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2024-37	13 mars 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le dimanche 5 mai 2024 de 10h00 à 15h00.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-38	13 mars 2024	Location du théâtre de la Grange Dîmière au profit de la société Le Terroir le 2 avril 2024.	Société Le Terroir	Recettes : 244,20 €
2024-39	13 mars 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le samedi 6 avril 2024 de 9h30 à 19h30.	Association Ile-de-France Ukraine	Recettes : 284,40 €
2024-40	13 mars 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière les 21, 26 et 27 avril 2024 de 10h00 à 22h00.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-41	14 mars 2024	Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un terrain et à sa gestion en jardin partagé.	Association Le Germinal LG	x
2024-42	20 mars 2024	Approbation de la convention pour une démonstration de capoeira, une animation musicale et une initiation le 3 avril 2024 de 14h30 à 16h30.	Association TREINA OU CAI	500 € TTC
2024-43	20 mars 2024	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "BOULE DE SUIF" le jeudi 25 avril 2024 à 10h, accompagnée d'ateliers.	Compagnie LES MOUTONS NOIRS	2 435,05 € TTC
2024-44	25 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un magasin-atelier (lot 1 699) sis 17bis, résidence des Gémeaux et 29, rue Auguste Daix.	x	x
2024-45	25 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité à usage de restaurant (lots 1 696 à 1 698) sis 29, rue Auguste Daix et 37-41, avenue du Parc des Sports.	x	x
2024-46	25 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, rue Jules Guesde.	x	x
2024-47	25 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 22) et un parking (lot 68) sis 6-10, avenue de la Paix.	x	x
2024-48	25 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage (lot 1 995) sis promenade du barrage et 2-10, allée des Blancs Bouleaux.	x	x
2024-49	25 mars 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 24, rue du Professeur Einstein.	x	x
2024-50	25 mars 2024	Approbation d'une convention pour la mise à disposition du terrain de rugby du stade de la Cerisaie le jeudi 28 mars 2024 de 16h30 à 19h00.	SASP CLUB ALBIGEOIS	x
2024-51	29 mars 2024	Approbation de la convention de mise à disposition de deux kits de pavoisement aux couleurs des Jeux olympiques.	Métropole du Grand Paris	x

2024-52	4 avril 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, rue de la Poterne.	x	x
2024-53	4 avril 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 15, rue des Jacinthes.	x	x
2024-54	4 avril 2024	Approbation d'un contrat de cession pour un extrait du spectacle "Le Ploum fait son cirque" dans le cadre de la "Carte Blanche à la création fresnoise" le 20 mai 2024.	L'atelier GRAHAM	x
2024-55	4 avril 2024	Approbation d'un contrat de cession pour un concert "Cérémonial Pollen" dans le cadre de la "Carte blanche à la création fresnoise" le 18 mai 2024.	Association Vrod et Co	1 000 € TTC
2024-56	9 avril 2024	Approbation d'un contrat de cession pour une représentation du spectacle "Villancicos y Guineos" dans le cadre de la "Carte blanche à la création fresnoise" le 18 mai 2024.	Association Le Lys de Madrigaux	x
2024-57	9 avril 2024	Approbation d'un contrat de cession pour une exposition "suivre le soleil", une performance dansée et un atelier de yoga NIDRA dans le cadre de la "Carte blanche à la création fresnoise".	OM PRODUCK	800 € TTC
2024-58	9 avril 2024	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "Voix du monde" suivi d'un apéro du monde dans le cadre de la "Carte blanche à la création fresnoise" le 18 mai 2024.	AVARA	x
2024-59	11 avril 2024	Approbation du contrat pour la location de dix traceurs dormants pour les véhicules de la Ville.	UBIWAN	6 835,20 € TTC
2024-60	11 avril 2024	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 10 mai 2024 de 14h00 à 23h00.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-61	11 avril 2024	Approbation du contrat passé pour la destruction et l'enlèvement de documents confidentiels.	Société SHRED-IT	125,26 € TTC par passage
2024-62	11 avril 2024	Approbation de la convention pour la couverture sanitaire de la Fête de la nature le 25 mai 2024.	Croix-Rouge Française	x
2024-63	11 avril 2024	Approbation de la convention pour la couverture sanitaire des Fêtes de l'été des 21 et 22 juin 2024.	Croix-Rouge Française	x
2024-64	11 avril 2024	Approbation de la convention pour la couverture sanitaire du Forum des associations du 7 septembre 2024.	Croix-Rouge Française	x
2024-65	16 avril 2024	Décision de mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 23 mai 2024 de 17h30 à 22h00.	Ecomusée Grand-Orly Seine Bièvre	x
2024-66	17 avril 2024	Approbation de l'avenant modificatif n°1 au contrat signé le 5 mars 2024 avec Madame Melissande HERDIER pour modification des conditions de transport d'œuvre.	Madame Melissande HERDIER	Réduction de 99 € TTC par rapport au contrat initial
2024-67	17 avril 2024	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux en vue de la réalisation d'un graff sur les murs du local situé avenue de la République.	x	x
2024-68	18 avril 2024	Approbation de l'avenant n° 1 au bail passé avec la société "Le Vin en Soi" pour la location de locaux commerciaux sis 1, square du 19 mars 1962 pour transfert d'activité à la société *Le Central*.	Société "Le Vin en Soi"	x
2024-69	19 avril 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 9, rue des Marronniers.	x	x

2024-70	22 avril 2024	Bibliothèque municipale - Approbation du contrat de prestation pour une conférence le samedi 4 mai 2024 à 17h00.	Librairie Les Histoires du Plateau	Conférence 120 € Redevance de 30 €
2024-71	22 avril 2024	Approbation de la convention de mise à disposition de panneaux photographiques dans le cadre de l'exposition "Empreintes 1924/2024 - Cent ans d'héritage olympique".	Métropole du Grand Paris	x
2024-72	23 avril 2024	Approbation de l'avenant à la convention d'occupation des locaux du relais petite enfance par l'association "Nos Essentiels". Prolongation de l'occupation au 30 juin 2024.	Association "Nos Essentiels"	x
2024-73	25 avril 2024	Approbation de l'avenant modificatif n°1 passée au contrat signé le 9 février 2024 avec Madame Ariane Kühl portant modification des conditions de transport de ses œuvres.	Madame Ariane Kühl	+ 99 € TTC par rapport au contrat initial
2024-74	29 avril 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 17, allée Gervaise.	x	x
2024-75	29 avril 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial et deux parkings extérieurs sis 26, rue Henri Barbusse.	x	x
2024-76	30 avril 2024	Approbation du contrat de cession pour une représentation du spectacle "La Thalasso" le lundi 20 mai 2024 dans le cadre de la "Carte blanche à la création fresnoise".	Association ACTE PI	x
2024-77	6 mai 2024	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales dans le cadre de l'exposition "Dilution".	Flo JAOUEN Jade LABRUNYE Johanna PACHECO SURRIABLE Marie PERNET Alexandre PETROVSKI DARMON Jean-Marc TRIMOUILLE	170 € / Artiste (sauf pour Mme Flo JAOUEN, 347,04 € pour le défraiement du transport de ses œuvres)
2024-78	6 mai 2024	Approbation d'un contrat de cession pour une représentation du spectacle "La Brise de la Pastille" le 24 mai 2024.	Compagnie GALAPIAT CIRQUE	3 709,17 € TTC
2024-79	6 mai 2024	Approbation d'un contrat de cession pour une représentation du spectacle "ECCENTRIC" le 1er juin 2024.	Compagnie LITTLE BROS PRODUCTIONS	3 376,00 € TTC
2024-80	6 mai 2024	Passation d'une convention pour la mise en place de séances de formation Premier secours - Prévention "Apprendre à porter secours".	Société B & C Secours	6 254,00 € TTC
2024-81	13 mai 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 22 mai 2024 de 14h00 à minuit.	Association ADPED	Frais techniques de 340,20 €
2024-82	15 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 32, avenue du 8 mai 1945.	x	x
2024-83	15 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur une boutique, une réserve et un emplacement de parking sis 40, avenue du 8 mai 1945 et 89, boulevard Jean Jaurès.	x	x
2024-84	15 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 38, rue Henri Barbusse.	x	x
2024-85	15 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 6, allée de la Butte Fleurie.	x	x

2024-86	15 mai 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 9, rue de la Garenne.	x	x
2024-87	16 mai 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 25 mai 2024 de 14h00 à minuit.	Association SALSONEANDO CON CUBA	x
2024-88	16 mai 2024	Approbation du contrat de cession pour deux représentations du spectacle "BEETHOVEN METALLO VIVACE » le 10 juillet 2024.	Compagnie LES THÉRÈSES	2 000 € net
2024-89	16 mai 2024	Approbation du contrat de cession pour une performance dansée « QUETE D'IDEAL" le 17 mai 2024 et un atelier découverte du hip hop le 19 mai 2024.	Association URBAN TALENT	x
2024-90	16 mai 2024	Approbation de l'avenant au contrat de cession de la compagnie LITTLE BROS PRODUCTIONS pour une conférence animée par Régis TRUCHY le 25 mai 2024.	Compagnie LITTLE BROS PRODUCTIONS	200 € TTC
2024-91	21 mai 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière les 27, 28 et 29 mai 2024 de 9h00 à 18h.	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-92	21 mai 2024	Approbation de la convention pour la mise à disposition du gymnase Pierre Périquoi.	Collège Francine Fromond	6 337,50 € TTC
2024-93	22 mai 2024	Approbation de la convention pour l'organisation de permanences de conseils info énergie.	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val-de-Marne	1 800 € pour 2024, 2 500 € pour 2025 et 2026

Concernant les décisions, n° 2024-38, n° 2024-39 et n° 2024-81, Monsieur Madelin s'étonne que l'association Ile-de-France Ukraine ou encore l'Association de Défense et de Protection de l'Enfance Déficiente (ADPED) se voient appliquer le même traitement que celui des sociétés, s'agissant de la location du théâtre de la Grange dimière, alors que leurs activités et leurs capacités financières sont différentes.

Concernant la décision n° 2024-67, il demande à connaître précisément le local situé avenue de la République qui fera l'objet de travaux en vue de la réalisation d'un graff.

Madame la Maire répond que la location de la Grange dimière est payante pour les syndicats mais qu'elle est en revanche gratuite pour l'Association Ile-de-France Ukraine, à qui sont facturés les frais techniques au-delà de 150 euros, pris en charge par la Ville. Elle souligne que le même régime est appliqué pour le foyer Jacques Josquin.

Concernant le local visé par la décision n° 2024-67, elle répond qu'il se situe entre le monument de la Libération au niveau inférieur de l'avenue de la République et l'entrée de la résidence du Val de Bièvre. Elle ajoute qu'il s'agit d'un ancien local d'EDF qui a été rétrocédé à la Ville.

Par ailleurs, elle indique que les élus en charge du devoir de mémoire ont eu pour idée la réalisation d'un graff ayant pour thématique les 80 ans de la libération de Fresnes le 24 août 1944.

Elle précise que ce projet est décomposé en deux actes avec d'une part, la décision n° 2023-67 pour le dépôt d'une déclaration préalable car il s'agit de travaux soumis aux règles d'urbanisme, et d'autre part, un marché (FC 2024-20) pour le recours au grapheur Monsieur Tim Marsh avec qui la Ville a déjà travaillé, notamment dans la réalisation d'une fresque sous l'auvent du Parc des Sports, laquelle a été dégradée par un incendie.

Monsieur Domps demande des précisions sur l'activité de l'association « Nos Essentiels » visée par la décision n° 2023-72 relative à l'approbation de l'avenant à la convention d'occupation des locaux du relais petite enfance.

Madame Sadane répond que l'association « Nos Essentiels » apporte une aide aux familles ayant des enfants en situation de handicap.

Monsieur Domps demande des précisions sur la décision n° 2024-73 portant approbation de l'avenant modificatif n°1 passée au contrat signé le 9 février 2024 avec Madame Ariane Kühl portant modification des conditions de transport de ses œuvres.

Madame la Maire répond que les artistes peintres et les artistes plasticiens qui exposent des œuvres à l'espace d'art Chaillioux bénéficient auprès de la Ville d'un remboursement des frais de transports lorsqu'ils effectuent un long trajet. Elle ajoute que cet avenant a pour objet d'intégrer le remboursement des frais de transport, ce qui correspond le plus souvent à des frais de carburant.

33- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

MARCHÉS PUBLICS	
N° Marché - Titulaire	23022 LOT 3 - avec la Société La LOUISIANE
Intitulé	Tous corps d'état (TCE) - LOT 3 Plomberie sanitaire
Durée initiale et reconduction	Une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 300 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	23022 LOT 4 - avec la Société TRAVAUX BATIMENT ELECTRICITE SERVICES -TBES
Intitulé	Tous corps d'état (TCE) - LOT 4 Electricité
Durée initiale et reconduction	Une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 300 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	23022 LOT 5 - avec la Société SCHANG
Intitulé	Tous corps d'état (TCE) - LOT 5 Peinture et revêtement des sols souples
Durée initiale et reconduction	Une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 300 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	23022 LOT 6 - avec la Société PARIS OUEST CONSTRUCTION
Intitulé	Tous corps d'état (TCE) - LOT 6 Menuiserie et agencement intérieurs
Durée initiale et reconduction	Une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 200 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	23039 - avec la Société ATELIER JACQUES MEIRA ET ASSOCIES - AJM
Intitulé	Désignation MOE Gaston Roussel
Durée initiale et reconduction	Date de réception de la notification et se termine à l'expiration de la période de parfait achèvement.
Montant du marché	103 212 € H.T.
N° Marché - Titulaire	23032 - avec la Société KA SUN KAWA
Intitulé	Produits et matériels d'entretien pour les services municipaux et le CCAS (lot 3 Matériels et distributeurs d'essuyage).
Durée initiale et reconduction	Durée : une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Maximum annuel : 60 000 € H.T.
N° Marché - Titulaire	24003 - avec la Société BIOPATH
Intitulé	Réalisation des analyses biologiques effectuées à partir des prélèvements réalisés par le centre municipal de santé de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	L'accord-cadre prend effet à la date de sa notification et comprend trois reconductions tacites. La durée de chaque reconduction est identique à celle du marché initial.
Montant du marché	Quantité maximum annuel : 6 000 dossiers

N° Marché - Titulaire	24010 - avec la Société RICOH
Intitulé	Location maintenance des presses numériques
Durée initiale et reconduction	Une année, avec trois reconductions tacites par périodes successives d'un an.
Montant du marché	37 000 € H.T par an.

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaires	23016 - avec la Société SODEXO
N° et Intitulé du marché	Assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire, municipale et du CCAS.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Intégrer le contrôle hygiène des cuisines des offices et du restaurant communal chiffré à 4 800 euros hors taxes avec une prise en charge à 50% des frais relatifs au contrôle de l'hygiène dans les offices par le titulaire. Modifier le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour tenir compte de cette intégration.
Montant	Augmentation de 2 400 euros H.T. du maximum annuel hors taxes du marché, soit une augmentation de 0.2 %.
N° Marché - Titulaires	23015- avec la Société EMMER
N° et Intitulé du marché	Marché de travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades du Centre Technique Municipal
Objet de l'acte modificatif n° 1	Permettre à l'entreprise de commander plus d'isolants pour une meilleure isolation thermique, respectueuse de l'architecture du bâtiment.
Montant	Augmentation du montant maximum du marché à 22 207,6 € H.T, soit une augmentation de 7,43% du montant initial.
N° Marché - Titulaires	20044- avec la Société CRISTAL HYGIENE
N° et Intitulé du marché	Acquisition et livraison de produits et de matériels d'entretien pour les services municipaux et le CCAS de la Ville de Fresnes
Objet de l'acte modificatif n° 5	Augmenter le volume de commande au regard de la mutualisation des besoins de l'ensemble des services.
Montant	Augmentation du montant maximum du marché à 27 569,57 € H.T, soit une augmentation de 13,78% du montant initial.
N° Marché - Titulaires	20020- avec la Société SMACL
N° et Intitulé du marché	Marché de prestation de services d'assurances - Lot 2 (Dommages aux biens – Bris de machines tous risques informatiques et autres matériels)
Objet de l'acte modificatif n° 2	Prendre en compte les nouvelles conditions de l'assureur.
Montant	Nouveaux prix au m ² : 0,9270 € HT pour la Ville ; 0,5704 € pour le CCAS. Soit une augmentation du montant maximum du marché de 42,61%.
N° Marché - Titulaires	23021- avec les Sociétés UCPA - EVASION 78 - CAP MONDE
N° et Intitulé du marché	Organisation des classes découvertes des écoles élémentaires publiques de la ville de Fresnes pour les années 2023 à 2027
Objet de l'acte modificatif n° 1	S'adapter à l'augmentation du nombre d'élèves.
Montant	Augmentation du montant maximum de 21 768,40 € H.T
N° Marché - Titulaires	23030- avec la Société CELSIO
N° et Intitulé du marché	Rénovation des installations de chauffage et de ventilation du gymnase de la Paix
Objet de l'acte modificatif n° 1	Réaliser le désamiantage du gymnase suite à la détection de la présence d'amiante en son sein.
Montant	Augmentation du montant maximum de 19 064,03 € H.T.

MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

FC 2024-4	25/03/2024	Mission SPS pour les travaux stade Gaston Roussel	RISK CONTROL	5 868 € TTC
FC 2024-5	04/04/2024	Travaux d'enrobé sur la dalle arrière de la Bibliothèque municipale	TULLIO	6 708 € TTC
FC 2024-6	08/04/2024	Achat d'une tondeuse autoportée	CHOUFFOT	21 900 € TTC
FC 2024-7	08/04/2024	Installation de jardinières modulables "citymurs" (rue du Docteur Charcot, rue Henri Barbusse et rue Louise Bourgeois)	CITEFLOR	6 124,28 € TTC
FC 2024-8	09/04/2024	Mission de maîtrise d'œuvre pour le Relais assistante maternelle	ATELIER YOANN LOPES-PEREIRA	17 100 € TTC
FC 2024-9	09/04/2024	Acquisition d'une console son pour la salle de spectacle	Audiolive	34 765,20 € TTC
FC 2024-10	09/04/2024	Achat de l'application mobile m-City	ARPEGE	26 400 € TTC
FC 2024-11	09/04/2024	Remplacement de la centrale incendie du gymnase Périquoi	EIFFAGE	47 999,08 € TTC
FC 2024-12	15/04/2024	Acquisition d'un broyeur autotracté sur roues	CHOUFFOT	16 788 € TTC
FC 2024-13	15/04/2024	Mission d'étude de structure groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux	AMO SERVICES	47 520,0 € TTC
FC 2024-14	16/04/2024	Mission de contrôleur technique au stade Gaston Roussel	BUREAU VERITAS	8 706 € TTC
FC 2024-15	26/04/2024	Achat et pose de bornes électriques en remplacement de celles qui ne sont plus aux normes au Parc des Sports	URBAFLUX	38 725,94 € TTC
FC 2024-16	29/04/2024	Mission complémentaire MOE pour étude hydraulique préalable à la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux	VERDI CONSEIL	13 200 € TTC
FC 2024-17	30/04/2024	Acquisition d'une Renault Trafic III Fourgon L2H1 Dco 120 chevaux Grand confort phase 2	ATLAS AUTOMOBILES	26 997,76 € TTC
FC 2024-18	30/04/2024	Acquisition d'un Renault Trafic III Fourgon L2H1 Dco 120 chevaux Grand confort phase 2 gris clair	ATLAS AUTOMOBILES	26 087,76 € TTC
FC 2024-19	06/05/2024	Acquisition de deux bennes : une avec ridelles rabattables et une benne amovible classe II avec porte arrière deux vantaux	GILLARD CONSTRUCTEUR	10 464 € TTC
FC 2024-20	06/05/2024	Réalisation d'un graff avenue de la République pour les 80 ans de la Libération de Fresnes et rénovation de la fresque du Parc des Sports	Monsieur Tim MARSH	6 120 € TTC
FC 2024-21	07/05/2024	Plateforme de diffusion d'annonces RH	Full service secteur public	7 920 € TTC
FC 2024-22	17/05/2024	Mise en place de l'interface Arpège	QMATIC	Paramétrage et tests : 3 500 € TTC Maintenance annuelle supplémentaire : 520 € TTC
FC 2024-23	17/05/2024	Connecteur "Demande de travaux e-ATAL" avec Arpège côté ATAL	Berger-Levrault	6 300 € TTC
FC 2024-24	22/05/2024	Achat et pose de rideaux avec tissu de protection solaire lavable à 30 degrés dans 33 classes	SODICLAIR	44 578,80 € TTC

Monsieur Carlier demande si la mise en place de l'application mobile « m-City » fournie par la société ARPEJE dans le cadre du marché FC 2024-10 est déjà effective.

Il demande également pour quels types de signalements et pour quels secteurs elle sera utilisée. Il souhaite en particulier savoir si le signalement des voitures-épaves ou voitures-ventouses pourra être effectué via cette application. Il relève à cet égard qu'un riverain l'a informé que le signalement d'une voiture-épave au 74 boulevard Pasteur qu'il a effectué sur le site internet municipal n'a pas abouti.

Madame Legros répond qu'il s'agit d'une application de Gestion de la Relation Usager (GRU) qui sera associée à l'espace citoyen et dont la mise en place est prévue en cette fin d'année. Elle ajoute que le projet est toujours en ébauche et que les services municipaux ont tous été sondés à son sujet afin qu'ils précisent leurs attentes.

Elle précise par ailleurs qu'un processus de signalement par le biais de cette application a été envisagé en concertation avec la Police municipale.

Monsieur Madelin demande des précisions sur la justification indiquée par le marché n° 20044, à savoir la nécessité d'augmenter le volume de commande de produits et de matériels d'entretien au regard de la mutualisation des besoins entre le CCAS et la Ville. Il indique que la mutualisation des besoins devrait permettre de diminuer le volume de commande.

Par ailleurs, il demande des précisions sur les nouvelles conditions de l'assureur SMACL pour justifier une augmentation de 42,61% du montant maximum du marché de prestations de services d'assurance n° 20020.

Enfin, il demande si le marché FC 2024-24 porte sur l'achat et la pose de rideaux extérieurs, l'enjeu de la question étant l'isolation thermique, mieux assurée par des rideaux extérieurs que des rideaux intérieurs.

Concernant le marché FC 2024-24, Madame la Maire répond qu'il s'agit de rideaux intérieurs conçus spécialement pour lutter contre la chaleur et dont l'efficacité est prouvée.

Elle revient sur le marché de prestations d'assurance n° 20020, en indiquant qu'une mission sénatoriale relative aux problèmes assurantiels des collectivités territoriales à laquelle elle a assisté avec Monsieur Carlier, a révélé que la Ville s'en sort beaucoup mieux que d'autres communes qui ont vu leurs franchises augmentées jusqu'à des montants atteignant 2 millions d'euros, et d'autres, qui ont vu leurs contrats d'assurance être résiliés.

Elle ajoute par ailleurs que les primes d'assurance relatives aux dommages aux biens ont augmenté suite aux émeutes de juin 2023.

Enfin, elle revient sur le marché n° 20044 en indiquant que le volume de commande de produits et de matériel d'entretien doit être augmenté car les surfaces à entretenir sont devenues plus importantes pour les services municipaux et le CCAS.

Monsieur Madelin demande si le marché n° 20044 constitue le tout premier marché d'acquisition et livraison de produits et de matériels d'entretien passé par le groupement de commande entre la Ville et le CCAS.

Madame la Maire répond par l'affirmative.

34- Questions diverses

Monsieur Lecomte revient sur la demande de subvention effectuée dans le cadre du fonds vert, en indiquant que la Ville a jusqu'au 15 décembre 2024 pour déposer sa demande, tout en précisant que l'octroi de cette subvention n'est pas garanti.

Monsieur Madelin rappelle que de nombreux riverains des quartiers pavillonnaires sont inquiets quant au plan des mobilités durables.

Madame la Maire répond que le détail du plan d'action en matière de mobilités durables n'a pas encore été défini et qu'il n'y a donc pas lieu d'avoir d'inquiétudes. Elle ajoute que l'objectif de la Ville est d'avoir des rues apaisées, agréables pour les circulations piétonnes, douce et automobile.

Monsieur Oberhauser ajoute que sur les voies concernées, le stationnement sur la chaussée est unilatéral alterné et que certaines libertés sont prises par des riverains pour stationner sur le trottoir. À cet égard, il souligne que plusieurs riverains se sont plaints de ne plus pouvoir circuler sur les trottoirs. Il ajoute également que l'objectif du plan des mobilités durables est notamment de répondre aux besoins des piétons qui sont les usagers les plus fragiles de la voie publique, et que ce travail sera élaboré en commun.

Monsieur Guillotin remercie l'ensemble des commerçant.es fresnois.es qui ont accepté, sur l'initiative de Monsieur Legoëdec, d'afficher des poèmes dans le cadre de la Fête de la Nature qui s'est déroulée du 22 au 26 mai 2024. Il ajoute que cela a permis à environ 80 commerçant.es de créer une interaction avec leurs clients mais aussi avec les passants et les citoyens afin de créer une dynamique de réflexion. Il souligne les retours positifs recueillis auprès des commerçants et des habitant.es quant à ce projet.

Il indique qu'il a proposé de renouveler ce projet pour l'étendre à plus de 100 commerçant.es sur les 140 que comporte la Ville. Il précise par ailleurs que la Ville met en place ce type de projet interactif à d'autres occasions comme la Fête de l'Été et le Village de Noël.

Enfin, il tient à remercier les services municipaux dans la conduite de ces projets qui seront par ailleurs déclinés sur d'autres thématiques.

La séance est levée le 13 juin à 22 heures 50 minutes.

Fresnes, le 17 octobre 2024

Le secrétaire

La Maire,

Cécilia Vala

Marie CHAVANON